



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 7 février 2011, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

M. le conseiller Christian Bélisle (maire de La Macaza) est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, MM. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents.

NOTE : Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population de décembre 2010, la population de Rivière-Rouge est de 4 537 et celle de La Macaza est de 1 012.

Par conséquent, pour l'année 2011, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,64 voix.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (19h00)
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 (19h15)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Période de questions du public

- B** Gestion financière
 - 1. Achat de 3 balayeuses et appropriation de surplus accumulé
- C** Gestion administrative
- D** Contrats et appels d'offres
- E** Avis de motion
- F** Adoption des règlements
- G** Sécurité publique
- H** Transport routier
- I** Hygiène du milieu
- J** Urbanisme et mise en valeur du territoire
- K** Loisirs et culture
- L** Divers

Période de questions du public

- M** Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

002/07-02-11-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 6 décembre 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

003/07-02-11-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 À 19H00

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 tenue à 19h00 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération du 20 décembre 2010 tenue à 19h00 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

004/07-02-11-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 À 19H15

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 tenue à 19h15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération du 20 décembre 2010 tenue à 19h15 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

GESTION FINANCIÈRE

005/07-02-11-A

ACHAT DE 3 BALAYEUSES ET APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour l'Agglomération de Rivière-Rouge, d'une (1) balayeuse M80 avec boyau Alpha 40' et installation d'une (1) prise ordinaire chez « Plomberie Hervé St-Denis ltée » au montant net de 1 049,98 \$ et de deux (2) aspirateurs secs/humides 13G 96316 au montant net total de 302,81 \$ chez « Rona F. Daudelin & Fils ».

Que ces dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

006/07-02-11-A

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h03.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge